



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

23^{ème} édition de la « Semaine Ecole-Entreprise »

Note relative à l'organisation de la « Semaine Ecole-Entreprise » du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre 2022

Rectorat de l'académie de Créteil

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue

Affaire suivie par Catherine Maron, chargée de mission académique à la relation école-entreprise

Tél : 01 57 02 67 38 / 06 76 78 69 29

Mél : ecoleentreprise@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale, Madame la cheffe du service académique de l'information et de l'orientation et ses adjoints, Messieurs les doyens, Mesdames et Messieurs les inspecteurs IA-IPR et IEN EG-ET-IO, Mesdames et Messieurs les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et adjoints, Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO.

Références :

- <https://www.education.gouv.fr/semaine-ecole-entreprise-7550>
 - <https://eduscol.education.fr/3346/la-semaine-ecole-entreprise>
-

La découverte des métiers et du monde de l'entreprise constitue un enjeu majeur pour améliorer l'orientation des élèves et leur réussite scolaire, auquel l'expérimentation de la demi-journée Avenir au collège ou la transformation de la voie professionnelle répondent. Dans ce contexte, la « **Semaine Ecole-Entreprise** », organisée en partenariat entre le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le Mouvement des Entreprises de France ([MEDEF](#)), a pour objet de **développer et valoriser les passerelles entre le monde éducatif et le monde professionnel**.

Nous vous informons que le thème retenu pour la prochaine édition de la « **Semaine Ecole-Entreprise** » qui se tiendra **du lundi 28 novembre au vendredi 2 décembre 2022** est :

« France 2030 : les jeunes et les entreprises au cœur du défi des compétences ».

Cette thématique, dont l'objet permet d'inclure le maximum d'actions, sera également le « fil rouge » des actions école-entreprise qui seront déployées au cours de l'année scolaire 2022-2023. Elle fait écho aux priorités nationales stratégiques définies dans le plan France 2030, qui reposent notamment sur l'adaptation des compétences et la formation initiale. Les établissements de formation et les acteurs du monde économique doivent appréhender ensemble l'impact des transitions socio-économiques : l'orientation, l'acquisition de compétences professionnelles, de compétences de base, de compétences transversales, de savoir-être, l'insertion professionnelle constituent des domaines de coopération pour l'école et l'entreprise.

Cette semaine doit donc permettre de mettre en valeur, de manière innovante, de nouvelles perspectives d'insertion professionnelle, la variété des parcours et la diversité des compétences nécessaires aux secteurs d'activité en transformation ; cette intention est conforme à la **transformation de la voie professionnelle** à l'œuvre depuis la rentrée scolaire 2019. Elle est conforme au cahier des charges des **lycées des métiers** et peut être aussi un levier ou un atout dans le cadre des **cordées de la réussite**. Les **CLEE** (Comités Locaux Ecole-Entreprise) déjà installés renforceront les dynamiques territoriales de même que les établissements membres ou associés aux **campus Excellence** et aux **campus des métiers et des qualifications** mobiliseront les partenariats et les équipes pour rendre visible la plus-value des coopérations engagées et favoriser l'attractivité des formations qu'ils dispensent.

Les dates de la « [Semaine Ecole-Entreprise](#) » sont, comme les années précédentes, communes à toutes les académies afin de donner à l'événement une dimension nationale et d'assurer une communication globale. Les actions prévues doivent donc s'inscrire dans cette période, mais il est possible d'y associer toutes les initiatives se déroulant sur l'ensemble de l'année, notamment celles prévues dans le cadre de la « [Semaine de l'Industrie](#) » qui se déroule du 21 au 27 novembre 2022.

Depuis deux ans ces deux événements se suivent et un système de double labellisation a été mis en place pour une meilleure cohérence dans un cadre global aux actions initiées dans les collèges et lycées. Je souhaite que la « [Semaine des lycées professionnels](#) » qui se déroulera du lundi 5 décembre au vendredi 9 décembre 2022 s'inscrive également dans cette continuité, l'ensemble participant de la **valorisation de la voie professionnelle**.

Pour bâtir les projets au sein des établissements, vous pouvez vous appuyer notamment sur les acteurs institutionnels et économiques des CLEE et des Campus des métiers et des qualifications, ou solliciter la Mission Ecole-Entreprise. Nous vous invitons également à vous rapprocher des correspondants régionaux éducation-formation du MEDEF, partenaire de la « Semaine Ecole-Entreprise », signataire d'une Convention de coopération avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour favoriser la participation de nos jeunes à la "Semaine Ecole-Entreprise" comme à la Semaine de l'Industrie et à la Semaine des lycées professionnels.

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général
Gérard MARIN